



La diplomatie de l'eau n'oublie pas son chemin



Par Amor NEKHILI

Au cours des 50 dernières années, 200 traités relatifs à l'eau ont été négociés et signés à travers le monde

La diplomatie de l'eau, qui consiste à aborder les tensions géopolitiques à travers la lucarne de l'eau, constitue un mécanisme de gestion des eaux transfrontalières partagées, s'intéresse également à l'eau comme vecteur de dialogue Interculturel et aux sciences de l'eau en tant qu'élément de diplomatie scientifique.

Les tensions à propos de l'accès à l'eau menacent la stabilité dans de nombreuses régions du monde. La négociation et la collaboration s'avèrent indispensables au partage de l'eau entre pays possédant des ressources transfrontalières.

C'est le cas de l'Afrique, où les conflits qui sont liés à l'eau du Nil ont trouvé une solution diplomatique par la signature entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan, d'un accord de principe à la construction par l'Éthiopie d'un immense barrage «Grande renaissance» sur le Nil bleu. Cet accord comprend dix points, prévoyant d'«user équitablement des eaux (du Nil), de ne pas nuire aux intérêts des autres Etats» et de mettre en place «un mécanisme pour résoudre les différends».

Des négociations entre les ministres des Affaires étrangères le 27 décembre à Khartoum.

Rappelons que L'Égypte tire 85% de son eau du Nil Bleu venant d'Éthiopie.

Pour ce qui est du Proche-Orient, depuis la guerre des Six Jours de juin 1967, Israël est l'unique maître et utilisateur du Jourdain en territoire israélo-palestinien et le principal utilisateur des aquifères montagneux.

La loi israélienne sur l'eau de 1959 fait de l'eau un bien public soumis au contrôle de l'Etat. Cette loi empêche donc les Palestiniens de disposer librement de leurs ressources en eau, note Alexandre Pitot dans un document publié par l'Iris. Suite à la guerre des Six Jours, Israël ira même plus loin dans sa politique sur l'eau à Gaza et en Cisjordanie. Ainsi, il existe une interdiction de création de toute nouvelle infrastructure hydraulique, forage et puits sans autorisation et une confiscation des ressources en eau qui sont déclarées propriété d'Etat par la loi de 1959.

Un rapport de l'ONU indique qu'entre la signature des accords d'Oslo en 1993 et 1999, 780 puits fournissant de l'eau à usage domestique et pour l'irrigation ont été détruits.

Le blocus de la bande de Gaza imposé par Israël depuis plus 8 ans s'accélère aujourd'hui avec la construction du Mur en Cisjordanie. A Rafah, dans la bande de Gaza, où la démolition systématique de centaines de maisons a été menée par l'armée d'occupation, les infrastructures correspondantes (citernes, réseau et réservoirs publics) ont été détruites.

Alors, où en est-on aujourd'hui ? Les accords d'Oslo et la politique d'Yitzhak Rabin avaient laissé entrevoir des possibilités de briser cette « realpolitik », selon laquelle «les ressources naturelles et notamment l'eau sont vues par Israël comme constitutives de la richesse d'un Etat et leur partage avec un tiers est un jeu à somme nulle ». Malheureusement, l'échec du processus de paix a stoppé net toute possibilité de négociations entre les deux parties.

D'un point de vue optimiste, les opportunités existent pour le développement d'une coopération entre Israéliens et Palestiniens dans le domaine de l'eau, estiment des experts.

Il serait temps que, sous l'égide de l'ONU, se tienne une conférence internationale avec les pays alentour, tout en étant conscient que le règlement politique sur la base des résolutions de l'ONU et le partage équitable de l'eau sont indissociables.

Enfin, on en arrive à la situation dans le Maghreb, où l'eau est particulièrement sous tension sous les effets conjugués des besoins toujours plus grands d'une population croissante, du développement urbain, du tourisme, de l'industrie et de l'irrigation des surfaces agricoles. La coopération régionale entre toutes les parties prenantes du secteur de l'eau (Algérie, Maroc, Tunisie) a pu voir le jour grâce au projet de partenariat entre la Coopération internationale



allemande (GIZ), l'Observatoire du Sahara et du Sahel (l'OSS) et l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (BGR).

A partir d'un bagage de connaissance commun, les pays du Maghreb ont pu être convaincus de la nécessité de mettre en place une structure institutionnelle de coopération pérenne afin de gérer les risques auxquels se trouve confrontée la ressource en eau, et de disposer notamment d'un réseau commun de suivi de son état, afin de mieux planifier le développement socioéconomique de la zone.

Leur situation géographique particulière impose aux Etats de l'UMA une coopération avec la communauté internationale et avec les ensembles voisins, en particulier dans ce domaine. Comme on peut le constater, le renforcement d'une coopération internationale et régionale équilibrée et solidaire dans ce domaine prouve, si besoin est, que l'eau a non seulement le pouvoir d'unir les Etats pour résoudre les conflits qui lui sont liés, mais aussi de constituer l'un des fondements d'un monde nouveau où la coopération régionale permettrait d'accéder à la prospérité et à la paix.